

COMMENT L'ÉCOLE FAIT FACE À LA MENACE TERRORISTE

Face au risque, les établissements scolaires ont pris des initiatives pour sécuriser leurs murs : caméras, vigiles, grilles à fermeture automatique... Mais leur protection tourne parfois au casse-tête : manque de moyens et de formations, sentiment d'isolement chez les directeurs d'école, recommandations inadaptées. Enquête.

PAR SORAYA GHALI

Une menace, tout le temps, partout, et même à l'école. Philippe Houyoux, commissaire de police au sein du peloton antibanditisme (PAB) de Liège, désigne clairement l'école comme une « cible potentielle » pour les intrusions terroristes. « Nous sommes conscients que les institutions scolaires figurent parmi les « lieux sensibles », au même titre que les centres commerciaux, les gares, les églises... dès lors qu'elles rassemblent des individus. » Par conséquent, comment la sécurité a-t-elle été renforcée dans les 2600 établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Parmi les usages et règles

qui devront, cette année, trouver leur place dans les écoles, rien de neuf. Les préconisations ont été listées dans une circulaire du 19 juin dernier qui reprend, pour la plupart, des éléments déjà mentionnés dans un courrier diffusé après les attentats du 13 novembre 2015 à Paris : contrôle accru à l'entrée des établissements, attroupements limités devant les grilles, création de « safe rooms », pièces où les élèves et les enseignants pourraient se protéger en cas d'incident... La circulaire de rentrée, que Marie-Martine Schyns a adressée aux directions d'écoles, devrait se limiter à rappeler le maintien au niveau 3, soit une menace « grave, possible et vraisemblable ». « Les pouvoirs organisateurs (NDLR : PO, les employeurs des professeurs et des directeurs) ont pris des initiatives », répond-on au cabinet de la ministre de l'Enseignement.

Les mesures annoncées à la hâte après le 13 novembre commencent déjà à prendre effet. Des travaux étaient parfois en cours, liés à la délinquance, aux risques d'intrusions extérieures, mais ils se sont accélérés. Caméras, vigiles, grilles à fermeture automatique, renforcement des dispositifs d'alarme, sas d'entrée, installation de portails, rehaussement de clôtures : quelques chefs d'établissement ont décidé d'investir, sur leurs subsides de fonctionnement, pour augmenter la sécurité de leurs murs. C'est le cas du collège technique Saint-Henri, à Mouscron,

un établissement de 1200 élèves. Depuis cette rentrée, il dispose d'un sas, « principalement pour des raisons de sécurité ». Un collège, situé dans le sud de la capitale a, lui, engagé un vigile auprès d'une société privée peu après les attentats à Bruxelles « pour rassurer les parents et la communauté enseignante ». Le vigile contrôle les identités aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Plus classiquement, d'autres directeurs d'école ont affecté à la surveillance une partie des personnes normalement chargées de superviser les études.

Voilà pour le cadre général. Pendant plusieurs mois, Le Vif/L'Express est allé

voir comment les établissements primaires et secondaires se sont adaptés à la menace. Le niveau de vigilance y est assurément bel et bien relevé partout. A plusieurs endroits, les questions ont été froidement accueillies : soit par crainte de voir divulguées dans la presse les mesures prises, soit par refus d'« alimenter une psychose ». Mais, sur le terrain, les consignes varient d'une ville à l'autre, voire d'une commune à l'autre, puisqu'elles dépendent des pouvoirs organisateurs. Ainsi à Verviers, la vingtaine d'écoles communales a fait l'objet d'un diagnostic de sécurité par les services techniques municipaux. Il s'agit de généraliser, dans chacune d'elles, des parlophones, des vidéophones ou des gâches électriques (pour commander l'ouverture des portes à distance, ce qui permet de les maintenir verrouillées). A Bruxelles, plusieurs établissements ont reçu la visite de la police locale afin de mettre en place différentes mesures, sans les énumérer et qui restent confidentielles. Le personnel enseignant a reçu de la part des policiers des conseils « simples et de bons sens » en cas d'intrusion, précise un directeur bruxellois.

Il est évidemment impossible d'exposer dans le détail les décisions prises dans chaque établissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il remonte surtout de notre enquête que les directives sont appliquées en ordre dispersé et avec plus ou moins d'énergie. En réalité, peu d'écoles ont mis en œuvre l'ensemble des dispositions énumérées après les attentats du 13 novembre. Celles-ci n'ont pas de caractère obligatoire, font valoir des chefs d'établissement. Mais ces derniers n'ont semble-t-il pas les moyens à la hauteur des enjeux sécuritaires

actuels. « Nous n'avons pas pris de dispositions autres que celles que conseillait la ministre dans sa lettre circulaire (NDLR : en novembre), tout simplement parce qu'il n'était déjà pas possible de réaliser tout ce que la ministre suggérerait », témoigne une députée provinciale en charge de l'enseignement obligatoire.

« Nous ne sommes pas des spécialistes de la sécurité »

Réactivés après les attentats de Paris, les plans internes d'urgence (PIU) dans les établissements scolaires existent depuis 2007. Ils sont censés détailler la conduite à tenir en cas de danger (incendie, fuite de gaz, accident nucléaire...). A plusieurs reprises, ces derniers mois, ils ont été réactualisés par le Service interne pour la protection et la prévention au travail (SIPPT), qui dépend de la FWB. Ainsi, en avril et en juin derniers, le service a rédigé à destination des écoles des « recommandations types en cas de menace terroriste, d'intrusion dangereuse dans le bâtiment (attaque Amok - 1), de prise d'otage, de fermeture inopinée de l'établissement ». Théoriquement, chaque site, de la maternelle au supérieur, est prié de rédiger un PIU et d'organiser, dans l'année scolaire, cinq simulations, trois d'évacuation (c'est la traditionnelle alerte incendie), une autre de mise à l'abri et un exercice Amok. Parmi les consignes, on y lit que « chaque exercice sera chronométré afin d'évaluer les progressions en la matière et fera l'objet d'un compte rendu qui sera acté dans le registre de sécurité du bâtiment ».

Dans les faits, la mise en œuvre de ce plan demeure théorique. « Dans certaines écoles, ces plans ne sont pas élaborés collectivement. Pire, ils restent

confinés dans les tiroirs et ne sont pas communiqués aux occupants des lieux ! » regrette Eugène Ernst, le secrétaire général de la CSC-Enseignement. De son côté, Etienne Michel, directeur du Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec), se plaint surtout de l'absence de conseiller en sécurité dans les établissements. « Demander aux écoles de faire face au risque terroriste, sans qu'elles n'aient un conseiller en prévention est tout simplement irresponsable. » Il demande d'urgence la mise en œuvre d'un décret voté en 2009 permettant à chaque école de bénéficier d'un conseiller en prévention et d'une politique structurelle de prévention des risques. Son coût est évalué à 7 millions d'euros. « De nombreuses écoles ne disposent donc pas d'un conseiller en prévention, faute de moyens. Or, nous ne sommes pas des spécialistes de la sécurité. Nous avons besoin d'un accompagnement. » Mais le cabinet de la ministre nous a informés qu'il n'y aurait aucune nouveauté « dans l'immédiat ».

En fait, seule la gestion des risques incendie est obligatoire et encadrée par des règles ministérielles. Leur respect est indispensable pour qu'une école soit autorisée à accueillir ses élèves. Depuis trente ans, tous les efforts ont donc été portés sur la gestion du risque incendie. Tout est conçu pour sortir au plus vite de l'école, pas pour y rester confiné. « Dans le cadre d'un budget serré, les moyens à consacrer pour se sécuriser face aux nouveaux risques, comme une intrusion armée, sont difficilement intégrés par les PO », souligne Bénédicte Biron, chef de projet au plan de la Ville de Liège. C'est dès lors un peu le royaume de la débrouille et les problèmes de sé-

curité ne sont pas tous résolus, comme les accès isolés et les façades exposées. La question du contrôle des entrées à l'école n'est pas non plus toujours réglée. « Les établissements de centre-ville, par leur architecture, moins étendus dans l'espace et dotés de murs d'enceinte, sont relativement plus faciles à sécuriser. Mais dans les écoles pavillonnaires, très éparpillées et ouvertes sur un parc, c'est plus difficile », note Bénédicte Biron. Pour l'heure, des écoles s'inquiètent d'un problème très concret : le signal d'alarme. Certains établissements ont un système de haut-parleurs, mais pas tous. Or, l'alerte « intrusion » doit être distincte de l'alerte incendie et audible par tous. Jusqu'ici, aucun système d'alarme ne permettrait de cumuler les deux alertes. Rendre une intrusion impossible en cas d'attaque sans entraver la sortie en cas d'incendie se révèle parfois un vrai casse-tête. Ainsi, dans des écoles, des classes communiquent parfois entre elles et fermer ces portes communes va à l'encontre des normes incendie.

« Run, hide, fight »

Mais ce sont surtout les consignes de confinement qui demeurent bien abstraites. Le problème n'a rien de neuf : depuis 2007, des « lieux de rassemblement » étaient évoqués en cas d'accident nucléaire ou d'alerte Seveso. Les directions d'école rencontrées pointent une réponse « inepte » ou « peu réaliste ». « C'est un élément que nous ne pouvons pas prendre en compte dans nos écoles. Elles n'ont tout simplement pas été pensées pour ça », explique une directrice d'un établissement secondaire de l'enseignement officiel qui accueille plus de 700 élèves. Chez elle, le seul endroit

qui pourrait tous les accueillir, c'est le préau : le premier accès qui serait visé. « Cela ne veut pas dire que l'on ne fait rien pour nos élèves, insiste-t-elle. D'autres moyens de sécurité sont mis en place. » Des établissements ont trouvé des solutions, comme cet athénée urbain, où il est prévu de se mettre à l'abri dans les caves, ou ce collège bruxellois, où la salle de gym, à l'écart du reste du bâtiment, fait office de « safe room ». La plupart prévoient de regrouper les élèves dans les couloirs, qui ont le mérite d'être sans fenêtres et donc protégés.

« Pourtant, prévoir des *safe places*, c'est bien ce qu'il faut faire ! » déclare Philippe Houyoux. Son unité (des agents surentraînés prêts à intervenir dans les cas les plus extrêmes), en collaboration avec le service de prévention de la Ville de Liège, initie directeurs et enseignants à faire →

→ face à ce type d'attaque : évacuation la plus rapide possible des locaux, retranchement dans des salles de classe, blocage des portes, extinction des lumières, etc.

Jusqu'ici, seules les formations Amok sur la gestion des tueurs isolés, organisées par les polices locales en leur sein ou par la police fédérale faisaient office de préparation. Le rythme des formations au phénomène Amok, proposées par la police fédérale devrait s'intensifier. Depuis novembre dernier, 120 directeurs ont suivi ce cursus d'une journée. « Cela reste très théorique. », résume l'un d'entre eux.

A Liège, le programme a intégré l'attaque terroriste et privilégie le principe de la « réponse rapide ». Lors de la séance à laquelle nous avons assisté, une trentaine

de directeurs d'établissement étaient présents. Ce 8 septembre, à Chênée, une première séance « en vase clos » sera organisée à destination des enseignants. « En cas d'intrusion armée, le temps joue contre la police. Nous ne pouvons pas prendre le temps d'établir un périmètre de sécurité ni de secourir les blessés. Car tant que le ou les individu(s) sont en mouvement, il(s) continuera(ront) à faire des victimes : en moyenne, on compte une victime toutes les dix secondes. Il y a mieux à faire que d'attendre la police », ajoute Philippe Houyoux. Baptisé « Réaction face à une intrusion armée dans un établissement scolaire », le plan tient en trois points : « Fuir (à l'opposé de la menace) et alerter (la police et les occupants), se cacher (s'il est impossible de fuir en se barricadant), se battre (en dernier recours - 2), sur le modèle américain du « Run, Hide, Fight ». Alors que la majorité des approches préconisent une attitude « passive », ce dernier invite à la riposte active (en cas d'extrême nécessité uniquement), qui consiste à jeter tout ce qui tombe sous la main des élèves (chaises, cahiers, livres, sacs à dos...) à la figure du tueur. « Nous sommes moins consensuels et présents sur le terrain », poursuit le commissaire. Les autorités liégeoises comptent étendre le programme aux enseignants, aux concierges et aux élèves. Peut-on rendre ces programmes systématiques, sans voir une vague d'angoisse déferler sur la communauté éducative et les élèves ? « L'enjeu est de définir la tranche d'âge avec laquelle nous pouvons travailler. Les élèves de 16, 17, 18 ans peuvent réagir. » L'objectif est de comprendre ce qu'il y aurait à faire en cas d'attentat.

Faut-il aller plus loin ? Au-delà des discussions techniques, c'est un débat quasi philosophique qui affleure sur la sécurité au sein de l'espace scolaire pensé comme un sanctuaire, un lieu de culture et d'éducation. Pas comme un bunker qui doit résister à tout type d'attaques. Selon nos informations, jusqu'ici, deux établissements ont réalisé un exercice grandeur nature simulant le scénario d'une intrusion armée. ♦

(1) Attaque par un tueur de masse.

(2) Dorénavant, le terme « se battre » sera remplacé par « résister », plus conforme à notre culture.

Les recommandations

La fiche 16, « Recommandations en cas de menace terroriste », figure à présent dans le « guide » destiné à aider les établissements scolaires à rédiger leur plan interne d'urgence. En voici des extraits.

- « Reprendre connaissance des consignes indiquées dans le plan interne d'urgence et notamment les lieux de rassemblement et de mise à l'abri. Tester les lignes téléphoniques de secours.
- Inviter la police locale à visiter les locaux, ce qui lui permettra de se faire une idée de la configuration des lieux.
- S'assurer que la police est en possession des plans et des informations (photos) relatives aux entrées et sorties de votre site.
- Prévoir, si possible, un sas d'accès pour chaque entrée.
- Informer les parents des mesures prises au sein de l'établissement (notamment en cas de réunion de parents).

- Réaliser un exercice de type Amok.
- Prendre contact avec votre zone de police locale, pour connaître le type de mesures de précaution et/ou de protection prises éventuellement dans la commune et les mesures que, le cas échéant, la police locale souhaite que votre établissement prenne.
- Limiter au strict minimum le nombre d'accès et de sorties de l'établissement.
- Seuls les élèves, les professeurs et le personnel de l'établissement sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement. Ne pas autoriser les parents à entrer dans l'établissement.
- Chaque élève doit pouvoir montrer sa carte d'étudiant.
- Verrouiller les différents accès du site/les portes d'accès du bâtiment pendant les heures de cours. Celles-ci ne doivent être ouvertes qu'en début et fin de journée (pas de retard autorisé). »